

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

COPERNIC propose une approche globale et durable dans la résolution des problèmes d'érosion et de sédimentation

Saint-Albert, le 13 novembre 2014 – En réaction à l'article « Plusieurs voix pour dénoncer la lourdeur administrative » publié dans La Nouvelle Union le 12 novembre 2014, l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) souhaite participer au débat à titre de mandataire légal de la gestion intégrée de l'eau et aussi proposer un recadrage des enjeux d'érosion et de sédimentation soulevés par la MRC d'Arthabaska.

Malgré la bonne volonté de tous, l'écoulement des eaux sur notre territoire et ses problèmes d'érosion, de sédimentation et d'inondation représentent un défi de plus en plus grand; on n'a qu'à penser au réservoir Beaudet et aux Trois-Lacs.

Les causes sont multiples et remontent à plusieurs décennies de développement, mais essentiellement, le drainage nécessaire de nos terres agricoles et de nos forêts, sans mesure de mitigation, de même que l'industrialisation de ces activités sont, avec l'étalement urbain et le développement routier, parmi les sources principales de ces problèmes. De plus, les effets déjà sentis des changements climatiques participent de plus en plus au problème.

La gestion de l'eau au Québec, même si elle se veut, depuis la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* adoptée en 2009, plus intégrée, demeure partagée entre de multiples unités administratives et reste, comparativement à l'Ontario ou à la France, sous financée. Les redevances prévues depuis janvier 2011 pour la supporter sont toujours égales à zéro.

COPERNIC veut participer au débat en proposant les pistes de solution suivantes :

1. Le traitement efficace et durable de ces enjeux déborde la juridiction d'une seule MRC et est directement en lien avec le Plan directeur de l'eau (PDE) de la rivière Nicolet (établi par COPERNIC avec l'ensemble des intervenants du milieu). Pour

traiter ces enjeux il faudra absolument que toutes les parties prenantes soient mises à contribution dès le départ;

2. Une perspective plus large s'impose pour sortir du traitement au cas par cas. Les solutions de l'enrochement et du dragage ne sont pas à éliminer d'entrée de jeu, mais elles doivent toujours être accompagnées d'une gamme de solutions ciblant les causes premières du problème;
3. Le PDE de l'amont de la rivière Bulstrode, actuellement réalisé en partenariat entre COPERNIC et la Ville de Victoriaville, est un outil essentiel pour aborder les problèmes d'érosion soulevé récemment par les élus, comme il est de mise pour participer à résoudre le problème de sédimentation du réservoir Beudet, source d'eau potable de la Ville de Victoriaville;
4. La connaissance profonde du territoire et de son historique hydrique par les agriculteurs, forestiers ou résidents touchés par ces problématiques devra être prise en compte;
5. Nous pensons aussi que la rigidité du protocole d'intervention actuel devra être questionnée sérieusement pour ses délais et son approche coûteuse via l'ingénierie classique; mais pas au dépend des systèmes écologiques associés et de leur pérennité puisque notre bien-être économique et social en dépend;
6. Le débat devra être assez ouvert pour considérer que certaines zones riveraines cultivées, forestières ou habitées sont potentiellement des gouffres financiers et que des vocations différentes doivent être envisagées; si ces cas se présentent une compensation financière serait indispensable par souci d'équité.

En conclusion, l'urgence et la répétition de certains cas d'érosion et de sédimentation, pertinemment portée à notre attention par la MRC d'Arthabaska récemment, doivent être vues comme des signaux d'alarme interrogeant notre manière à tous de faire la gestion de l'eau sur notre territoire. Tous les intervenants doivent se concerter pour agir, non pas dans leur stricte créneau légal et territorial, mais plutôt dans un créneau élargi : celui de la perspective d'une gestion intégrée, partagée, globale et durable. Les solutions réelles sont à cette échelle.



Rappelons que la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection promulguée en juin 2009, instaure officiellement et légalement la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec et mandate les organismes de bassins versants (comme COPERNIC) pour élaborer le PDE de chaque bassin versant et pour en assurer le suivi et la promotion; les instances politiques régionales ont mandat par cette loi de tenir compte du PDE dans leur planification et leurs interventions.

- 30 -

Source :

Karine Dauphin

Directrice générale, COPERNIC

Téléphone : 819 353-2121 #31

Cellulaire : 819 806-2885

Courriel : copernic@copernicinfo.qc.ca